

Compte-rendu #5 – Séance du 5 janvier 2021

Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

1. Question du député Rodrigue Demeuse (Ecolo) :

[« Suivi de la situation des doctorants, chercheurs-enseignants, chercheurs universitaires pendant la crise de la Covid-19 »](#)

Après une petite accalmie durant l'été sur le plan sanitaire, **le second confinement a de nouveau mis à mal le travail de nos chercheurs et chercheuses** en rendant difficile voire impossible la récolte de données. Le travail à domicile tout en s'occupant d'enfants en bas âge est également très délicat. D'une manière générale, **les femmes sont davantage touchées**, comme l'a montré une récente étude de l'ULiège sur l'aggravation des inégalités de genre dans le milieu académique. « Or vous n'êtes pas sans savoir que, dans le milieu de la recherche, la qualité des résultats, consignés en fin de contrat, est un gage de poursuite de la carrière du chercheur ».

La situation avait déjà été exposée par la ministre en mai dernier, celle-ci soulignant la volonté de « souplesse » à l'égard des doctorantes et doctorants en fin de thèse et assurant du suivi régulier de l'impact de la crise par son équipe mais aussi par le Conseil d'Administration du F.R.S.-FNRS. **Qu'en est-il désormais ? Les diverses mesures évoquées à l'époque ont-elles été bien appliquées ?**

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

La ministre confirme que ses services suivent toujours avec beaucoup d'attention l'évolution de la crise, tout comme le fait le Conseil d'Administration du FNRS. « Les mesures d'assouplissement prises par les écoles doctorales ont bien été appliquées, mais, vu la durée de la crise, elles ne suffisent probablement plus à couvrir tous les besoins. **Certaines bourses ont par ailleurs déjà été prolongées sur les fonds propres des universités. On parle d'un budget global d'environ cinq millions d'euros.**



En dehors du contexte de la crise sanitaire que nous traversons, 40 % des doctorants déposent leur thèse après que leur bourse a pris fin. Il est donc **nécessaire d'établir les critères qui font qu'une bourse peut, ou non, être prolongée**. Mon équipe travaille activement avec les universités et le FNRS pour établir à la fois ces critères et les modalités pour solliciter une telle prolongation. D'autre part, j'envisage de **déposer auprès du gouvernement une proposition d'intervention dans le coût des prolongations** dans le courant de ce mois. »

Réponse du député Rodrigue Demeuse :

Le député refait part de son inquiétude quant à la situation actuelle mais apprécie les initiatives exposées par la ministre. Il ajoute par ailleurs que « **des moyens ont aussi été dégagés lors du conclave budgétaire**. Nous avons voté un amendement qui permet de garantir qu'ils puissent être **utilisés pour prolonger les contrats**. Cependant, il est clair qu'il faut poursuivre la réflexion et inciter à prendre d'autres mesures. »

Source au Parlement de la FWB : <http://archive.pfwb.be/1000000020cb04d>



www.observatoire.frs-fnrs.be



www.facebook.com/observatoireFNRS



<https://twitter.com/ObsFNRS>

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.